

AFFECTIONS LONGUE DURÉE (ALD)

Faits marquants

- ▶ Les taux de recours à l'ALD (affection de longue durée) sont plus importants dans l'Ardèche et la Drôme que ceux de la région ou de la France métropolitaine ;
- ▶ Les affections psychiatriques et neurologiques occupent la première et deuxième place des motifs d'ALD dans l'Ardèche et la Drôme.

Qu'est ce qu'une ALD ?

Le dispositif des affections de longue durée (ALD) a été mis en place dès la création de la Sécurité sociale afin de permettre la prise en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse.

Une liste établie par décret fixe trente affections (ALD30) ouvrant droit à une exonération du ticket modérateur (tumeurs malignes, diabète, maladies psychiatriques de longue durée, maladies coronaires...). Son obtention est subordonnée à une demande à la caisse d'affiliation de l'assuré et à l'accord du service médical.


En pratique, la quasi-totalité des affections ayant un caractère habituel de gravité (cancers, maladies cardiovasculaires, infection par le VIH, diabète, troubles graves de la santé mentale...) est couverte par le champ des ALD.

Remarque

La loi du 13 août 2004 a modifié le dispositif des ALD. Sa mise en œuvre s'est traduite notamment par la définition, pour tout malade entrant en ALD, d'un nouveau protocole de soins définissant son parcours de soins. Ce protocole est établi par le médecin traitant, validé par le médecin conseil de l'Assurance maladie puis signé par le patient.

Source : Insee

Avertissement : Ici ne figurent que des données sur des patients qui ont fait reconnaître comme ALD leur affection, il peut subsister un biais lié à une éventuelle sous-déclaration dans ces deux départements. Un patient peut par ailleurs bénéficier de plusieurs reconnaissance en ALD.



n°11626*03

protocole de soins

articles L. 324-1, L. 322-3-3° et 4° et D. 322-1 du Code de la sécurité sociale
articles 71-4 et 71-4-1 du Règlement Intérieur des caisses primaires

volet médical 1
à conserver par
le médecin conseil

personne recevant les soins									
• identification de la personne recevant les soins									
nom et prénom (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))									
adresse									
numéro d'immatriculation									
<i>si ce numéro d'immatriculation n'est pas connu, remplissez la ligne suivante</i>									
date de naissance de la personne recevant les soins									
• identification de l'assuré(e) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))									
nom et prénom de l'assuré(e) (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))									
numéro d'immatriculation de l'assuré(e)									
information(s) concernant la maladie									
• diagnostic(s) de l'(des) affection(s) de longue durée motivant la demande et sa (leurs) date(s) présumée(s) de début									
1									
2									
3									

Source : Assurance maladie

Des taux de prévalence d'ALD chez les 5-24 ans plus élevés en Ardèche, avec une plus grande proportion de femmes

En 2016, chez les 5-24 ans, ce sont 3 149 affections longue durée (ALD) qui étaient déclarées en Ardèche et 3 750 dans la Drôme, soit respectivement 1,3 % et 1,6 % des 234 345 ALD nationales recensées dans cette classe d'âge.

Les effectifs de femmes et d'hommes sont relativement similaires en Ardèche (respectivement 1 585 et 1 564) alors qu'il y a plus d'ALD pour les hommes dans la Drôme (2 015 hommes contre 1 735 femmes), au niveau régional (28 777 contre 24 674 femmes) et au niveau national (234 345 hommes contre 183 251 femmes).

Chez les 5-14 ans

Dans cette classe d'âge, il est dénombré 1 044 ALD en Ardèche et 1 721 dans la Drôme. Les taux de prévalence sont respectivement de 31 pour 1 000 hommes et 22 pour 1 000 femmes en Ardèche, 31 et 23 dans la Drôme. Ces taux se rapprochent des taux régionaux (28 pour les hommes et 21 pour les femmes) et nationaux (respectivement 29 et 20). Quel que soit le territoire considéré, les taux de prévalence en ALD sont supérieurs chez les individus de sexe masculin.

Chez les 15-24 ans

Dans cette classe d'âge, sont dénombrés 2 105 ALD en Ardèche et 2 029 dans la Drôme. Les taux de prévalence sont, en Ardèche, de 65 pour 1 000 hommes et 82 pour 1 000 femmes, taux très supérieurs à ceux de la Drôme (37 et 40), ces derniers se rapprochant des taux régionaux (30 et 32) et nationaux (31 et 29).

L'Ardèche est donc particulièrement concernée par des taux d'ALD élevés.

Effectifs et taux* standardisés d'ALD chez les 5-24 ans en 2016

5-24 ans	Effectifs		Taux comparatifs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ardèche	1 585	1 564	48	52
Drôme	2 015	1 735	34	32
Région	28 777	24 674	29	26
France métrop.	234 345	183 251	30	24

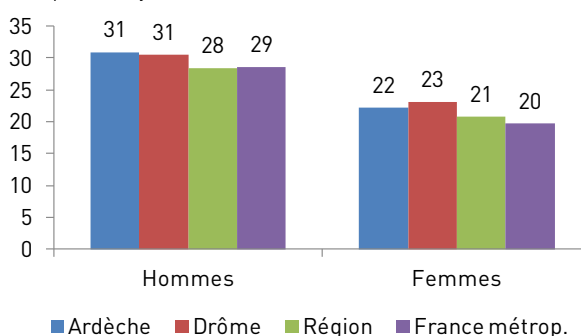
* Taux pour 1 000 habitants de 5-24 ans

Sources : CCMSA, RSI, CnamTS, Insee.

Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Taux* standardisés de prévalence des ALD des 5-14 ans en 2016

Taux pour 1 000 jeunes de 5 à 14 ans



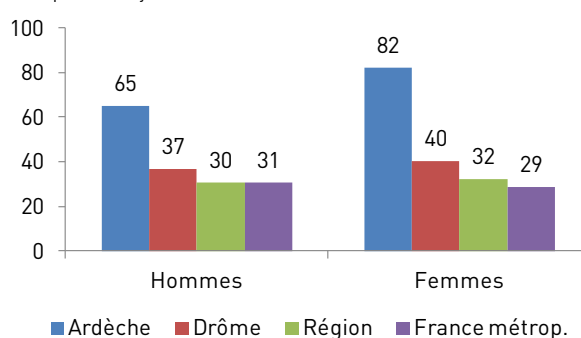
* Taux pour 1 000 habitants de 5-14 ans.

Sources : CCMSA, RSI, CnamTS, Insee.

Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes.

Taux* standardisés de prévalence des ALD des 15-24 ans en 2016

Taux pour 1 000 jeunes de 15 à 24 ans



* Taux pour 1 000 habitants de 15-24 ans.

Sources : CCMSA, RSI, CnamTS, Insee.

Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes.

➔ Les affections psychiatriques, premier motif d'ALD dans les 2 catégories d'âge

Chez les 5 - 14 ans

Les affections psychiatriques sont le premier motif d'ALD, chez les 5-14 ans, dans l'Ardèche et la Drôme. Elles représentent respectivement 39 % et 37 % de l'effectif total. Ce sont ensuite les maladies neurologiques (10 % en Ardèche, 8 % dans la Drôme) et les maladies cardiovasculaires (9 % en Ardèche, 11 % dans la Drôme) qui sont les plus présentes.

De manière globale, la répartition des motifs d'ALD chez les 5-14 ans dans ces deux départements est relativement superposable à celle du territoire régional et national.

Effectif annuel d'ALD selon le motif pour les patients âgés de 5-14 ans en 2016

05-14 ans	Ardèche		Drôme		Région	France métrop.
	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	Part (%)	Part (%)
Toutes causes	1 044	100,0 %	1 721	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Affections psychiatriques	408	39,1 %	641	37,2 %	39,1 %	37,1 %
Maladies neurologiques	108	10,3 %	139	8,1 %	9,2 %	9,8 %
Maladies cardiovasculaires	91	8,7 %	198	11,5 %	9,2 %	9,5 %
Maladies digestives	7	0,7 %	28	1,6 %	1,2 %	1,3 %
Diabète	61	5,8 %	100	5,8 %	6,4 %	6,7 %
Tumeurs	42	4,0 %	50	2,9 %	4,3 %	4,4 %
Maladies respiratoires	85	8,1 %	126	7,3 %	5,5 %	10,0 %

Source : CCMSA, RSI, CnamTS.

Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes.

Chez les 15 - 24 ans

Dans la Drôme, la répartition des motifs d'ALD chez les 15-24 ans est relativement superposable à celle du territoire régional et national : les affections psychiatriques sont les premières causes d'ALD. Elles représentent 32 % de l'effectif total. Viennent ensuite les maladies neurologiques (11 % dans la Drôme contre 10 % dans la région et 11 % en France) et le diabète (9 % dans la Drôme, similaire aux taux en région et en France).

En Ardèche, la répartition des motifs d'ALD diffère légèrement. Chez les 15-24 ans, les affections psychiatriques ne représentent plus que 26 % de l'effectif total. Elles sont suivies du diabète (12 %) et des maladies neurologiques (11 %). La part des ALD pour des maladies digestives (8 %) et des tumeurs (8 %) y est supérieure aux autres territoires à savoir Drôme, région et France métropolitaine.

Du point de vue de l'incidence, c'est-à-dire des nouvelles admissions en ALD déclarées, ce sont, en 2016, 337 ALD de 5 à 24 ans qui ont été nouvellement admises en Ardèche (168 de 5 à 14 ans et 169 de 15 à 24 ans) et 592 dans la Drôme (277 de 5 à 14 ans et 315 de 15 à 24 ans).

Les principaux motifs d'admission sont les affections psychiatriques (37 % et 38 % dans l'Ardèche et la Drôme pour les 5-24 ans).

Effectif annuel d'ALD selon le motif pour les patients âgés de 15-24 ans en 2016

15-24 ans	Ardèche		Drôme		Région	France métrop.
	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	Part (%)	Part (%)
Toutes causes	2 105	100,0 %	2 029	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Affections psychiatriques	539	25,6 %	648	31,9 %	32,3 %	32,5 %
Maladies neurologiques	228	10,8 %	231	11,4 %	9,9 %	10,6 %
Maladies cardiovasculaires	124	5,9 %	151	7,4 %	6,4 %	6,9 %
Maladies digestives	171	8,1 %	86	4,2 %	5,4 %	5,9 %
Diabète	245	11,6 %	193	9,5 %	9,5 %	9,4 %
Tumeurs	164	7,8 %	138	6,8 %	6,1 %	5,7 %
Maladies respiratoires	104	4,9 %	75	3,7 %	3,2 %	5,5 %

Source : CCMSA, RSI, CnamTS.

Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes.

